



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 18  
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

**Étaient excusés :** M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

**Étaient absents :** M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°29**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – CCPT – projet logements sociaux – site Ancien SYDEC rue des Bouvreuils**

Sur la commune de TARTAS, un projet de logements sociaux va être réalisé sur l'ancien site du SYDEC, route d'AUDON.

Le règlement de la communauté de commune prévoit que cette dernière peut intervenir au financement de cette opération, dans la mesure où la commune participe à hauteur de 10 %.

Aussi, cette participation pour la commune s'élevant à 1 140 €, il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser le paiement de cette participation

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention tripartite CCPT – Commune de TARTAS – XL HABITAT

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2023

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



**A l'unanimité**

**AUTORISE** le paiement de cette participation.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de la convention tripartite CCPT – Commune de TARTAS – XL HABITAT.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de la commune pour 2023.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

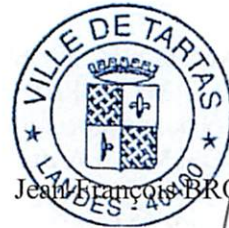
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARYOECHE SEBBAN

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES